

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 30 AVRIL 1878.

CRÉDITS SPÉCIAUX POUR TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

D'après les ordres du Roi, nous avons l'honneur de soumettre à vos délibérations un projet de loi ouvrant aux Départements des Travaux Publics et de la Guerre, des crédits spéciaux qui s'élèvent ensemble à 28,937,000 francs, et qui feront affectés à l'achèvement ou à la continuation de diverses entreprises d'intérêt général.

Nous expliquerons brièvement les motifs de chacune de nos propositions.

ROUTES ET PONTS.

§ 1. *Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés; redressement et amélioration de routes; subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations. Construction et reconstruction de ponts; subsides.*

Crédit demandé : 2,000,000 francs.

Déjà, depuis plusieurs années, le Gouvernement a signalé et la Législature a reconnu la nécessité d'affecter des crédits spéciaux à ces importants travaux. Ils ont permis à l'État d'assurer ou de subsidier l'établissement d'un grand nombre de routes nouvelles et de raccordements avec les stations du chemin de fer, et de multiplier les communications entre les rives de nos fleuves et de nos canaux.

Les subsides alloués aux communes et imputés sur le crédit alloué par la loi du 17 juillet 1877 se sont élevés à 600,000 francs, et les subsides promis dépassent la somme de 1,200,000 francs. Il ne reste disponible que 500,000 francs environ.

Cependant, grâce aux progrès mêmes de la prospérité publique, de nouveaux

besoins se produisent, et l'on apprécie de plus en plus les avantages de tout genre qui résultent du perfectionnement des voies de communication. Le crédit demandé permettra au Gouvernement de poursuivre cette œuvre éminemment utile.

Il sera très-prochainement procédé à l'adjudication des travaux à exécuter pour la suppression du passage à niveau existant aux abords de la station de Châtelineau, ainsi que des travaux de construction du viaduc à établir au-dessus du railway, à l'effet de supprimer le passage à niveau de la route de Beaumont, à l'ouest de la station de Charleroi.

On s'occupe aussi activement des études des projets définitifs des ponts à établir sur la Meuse à Sclayn et à Maeseyck, sur l'Escaut, à Eync, et sur le canal de Willebroeck, pour le passage de la route-avenue de la Reine.

BATIMENTS CIVILS.

§ 2. *Construction de l'Hôtel des Monnaies.*

Crédit demandé : 250,000 francs.

Le gros œuvre du nouvel Hôtel des Monnaies est terminé ; le plafonnage et les menuiseries sont en cours d'exécution et les travaux de marbrerie, de dallage, de carrelage, etc., seront adjugés le 1^{er} mai prochain. Il ne restera plus alors à pourvoir qu'aux travaux de tapisserie et de peinture, et l'hôtel pourra certainement être livré à sa destination en 1879.

Les devis dressés par M. l'architecte Roussel s'élevaient à 2,730,000 francs (voir Documents parlementaires de 1875, n° 469 et de 1876, n° 142). Or, le nouveau crédit portera les allocations totales à 2,882,034 francs. Mais on a déjà fait observer (voir Document parlementaire, n° 204 de la session de 1876-1877) que la résistance insuffisante du sous-sol avait exigé des travaux de consolidation imprévus, et qu'il a fallu pourvoir à des fondations pour machines, pompes, etc. — D'autre part, l'installation mécanique donnera lieu à une augmentation de dépense de plus de 100,000 francs sur les prévisions; depuis la rédaction des projets, l'outillage des établissements de fabrication de monnaies a reçu des perfectionnements que, d'accord avec le Département des Finances, il a paru nécessaire d'adopter.

S'il reste un crédit à solliciter pour solder complètement la dépense de l'Hôtel des Monnaies, il sera de peu d'importance.

§ 3. *Construction de l'édifice destiné aux expositions des Beaux-Arts ainsi qu'aux fêtes et cérémonies publiques.*

Crédit demandé : 900,000 francs.

Le devis des travaux de construction comporte une dépense de 3,404,000 fr. et les sommes déjà votées par la Législature s'élèvent à 2,500,000 francs.

On peut compter que le crédit demandé suffira à solder la dépense, de manière qu'il ne restera à pourvoir qu'aux frais de la décoration sculpturale et de l'ameublement de l'édifice.

Les travaux de grosse construction avancent très-rapidement, l'édifice entier

sera sous toit pour la fin de l'année; on procédera prochainement à l'adjudication du plafonnage, de la menuiserie, etc., et il est certain que l'édifice sera complètement achevé pour l'année 1880.

§ 4. *Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères. — Transfert du Ministère des Travaux Publics.*

Crédit demandé : 1,000,000 francs.

Le Gouvernement a fait adjuger les travaux de construction à faire entre le Palais de la Nation et la rue Royale, et qui doivent permettre de compléter les Ministères de la Guerre, de l'Intérieur et des Affaires Etrangères. Ces travaux marchent rapidement et l'on peut espérer qu'une partie des bâtiments sera sous toit dès la fin de cette année; ils seront complètement achevés pour l'année 1880.

Le crédit demandé permettra au Gouvernement de faire face aux dépenses indiquées.

§ 5. *Construction de l'école normale de Bruges.*

Crédit demandé : 300,000 francs.

L'administration compte pouvoir entamer prochainement les travaux de l'école normale de Bruges et le crédit demandé permettra de les pousser avec activité.

§ 6. *Construction des bâtiments destinés au logement du directeur et du secrétaire du Conservatoire royal de musique de Bruxelles.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

L'hôtel occupé naguère par M. le directeur Fétis est déjà en grande partie démoli, et le Département des Travaux Publics a dû louer des maisons pour y loger le directeur et le secrétaire du Conservatoire.

Il importe, dans l'intérêt de la direction et de la surveillance des études, que ces fonctionnaires habitent des dépendances de l'établissement, et le Gouvernement se propose de faire construire le bâtiment nécessaire à l'angle de la rue de la Régence et de la place du Petit-Sablon, en complétant ainsi les constructions du Conservatoire.

La dépense totale des travaux est estimée à 180,000 francs.

TRAVAUX HYDRAULIQUES.

§ 7. *Canalisation de la Meuse.*

Crédit demandé : 1,200,000 francs.

Dans l'exposé des motifs de la loi du 17 juillet 1877, le Gouvernement annonçait que les derniers barrages à établir pour compléter la canalisation de la Meuse jusqu'à la frontière de France étaient adjugés, et qu'il ne resterait plus qu'un dernier crédit à demander pour solder la dépense de ce grand et utile travail.

Aujourd'hui, les barrages de Bouvigne et d'Anseremme sont terminés ; on presse l'achèvement de ceux de Waulsort et d'Hastières, et la dépense restant à couvrir ne sera probablement pas supérieure à 1.200,000 francs.

Dès l'année prochaine, la canalisation de la Meuse, en Belgique, complétée par les grands travaux en voie de rapide achèvement sur le cours de la Meuse française, assurera à l'industrie de nouveaux et sérieux avantages de transport.

§ 8. *Travaux d'amélioration du canal de Terneuzen.*

Crédit demandé : 1,200,000 francs.

Indépendamment des travaux en voie d'exécution dans la traverse de Selzaete, il reste, pour compléter ceux de la partie belge du canal de Terneuzen, à améliorer sa première section au départ de Gand, et le Gouvernement voudrait faire procéder à ce travail. C'est dans ce but qu'un nouveau crédit de 1,200,000 francs est demandé.

§ 9. *Amélioration de la Lys.*

Crédit demandé : 150,000 francs.

La loi du 17 juillet 1877 a alloué au Gouvernement un crédit de 150,000 francs pour l'exécution de divers travaux d'amélioration sur le cours de la Lys, notamment dans la traverse de Courtrai.

Une partie des travaux projetés, à Courtrai, sont en voie d'exécution. Ils consistent dans la reconstruction du pont établi sur la Petite Lys, en vue d'en augmenter le débouché.

Le pont dit « de Courtrai », établi sur le bras principal de la Lys, doit être reconstruit également pour en augmenter le débouché et la rivière aux abords de ce pont doit être régularisée.

Il pourra être procédé prochainement à l'adjudication des travaux.

Un autre travail doit aussi être entamé sans délai ; c'est la construction d'une écluse à sas sur la Lys, à Menin.

Les plans et devis sont dressés et l'entreprise des travaux de construction de cet ouvrage d'art peut être mise en adjudication.

Le crédit demandé permettra au Gouvernement de faire face, en 1878, aux dépenses à résulter de l'exécution des travaux projetés.

§ 10. *Canalisation de la Dendre.*

Crédit demandé : 60,000 francs.

Ce crédit est destiné à payer des dépenses de construction du barrage éclusé établi à l'embouchure de la Dendre dans l'Escaut, à Termonde.

§ 11. *Amélioration du régime de l'Yser et des canaux aboutissants.*

Crédit demandé : 300,000 francs.

Les Chambres ont apprécié l'utilité des grands travaux entrepris dans la

Flandre occidentale pour l'amélioration du régime des eaux dans le bassin de l'Yser, et plusieurs crédits ont déjà été mis à la disposition du Gouvernement pour cet objet. La somme demandée permettra de les poursuivre sans interruption et, pour les achever complètement, il ne restera plus qu'un dernier crédit à solliciter.

La province de la Flandre occidentale, les communes et les propriétaires intéressés devront continuer à participer dans la dépense, par application du principe inscrit dans la loi du 8 mars 1838.

§ 12. *Travaux d'Anvers. — Nouvelles installations maritimes.*

Crédit demandé : 6,000,000 de francs.

Les grands travaux des nouveaux quais d'Anvers et des bassins de batelage seront rapidement poursuivis pendant le cours de cette année, et l'on peut évaluer à 6,000,000 de francs le nouveau crédit nécessaire pour couvrir les dépenses.

§ 13. *Installations pour le service de la marine, à Ostende.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

Les travaux que le Gouvernement exécute à Ostende pour le service de la marine sont en voie de rapide exécution et il est à désirer que leur prompt achèvement permette d'en tirer bientôt parti. — Le crédit demandé permettra d'en couvrir la dépense.

CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.

§ 14. *Chemin de fer de Thielt à Lichtervelde.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

Parmi les chemins de fer des Flandres dont le Gouvernement propose le rachat, se trouve la ligne de Thielt à Lichtervelde, qui n'est point terminée, et dont les travaux sont interrompus depuis quelque temps.

L'Etat reprendra les terrains acquis, les ouvrages exécutés et les matériaux approvisionnés par la société concessionnaire et prendra les mesures nécessaires pour pouvoir terminer promptement la ligne et la mettre en exploitation. Les travaux restant à faire donneront approximativement lieu à une dépense de 500,000 francs.

CHEMINS DE FER EN EXPLOITATION.

§ 15. *Voies et travaux. — Travaux d'extension et de complément. — Plus value des rails d'acier, etc.*

Crédit demandé : 5,500,000 francs.

De nombreux travaux d'amélioration et d'extension sont en voie d'exécution sur diverses parties du réseau, et le développement du trafic exige en divers points de nouvelles installations ou l'agrandissement de celles existantes.

Les principales dépenses auxquelles le crédit demandé est destiné à pourvoir sont indiquées ci-après :

Schaerbeek. — Une convention a été conclue en 1873 avec la commune de Schaerbeek, pour l'aménagement des abords de la station de cette localité. Il reste à terminer les travaux mis à charge de l'État et il faut agrandir la station, déplacer la cour aux marchandises et créer de nouveaux parcs à combustible.

Une somme de 200,000 francs est prévue dans ce but.

Louvain. — Quelques travaux restent à effectuer pour achever le bâtiment des recettes et la gare couverte ; il y aura lieu aussi de procéder à l'établissement de trottoirs et de pavages. Un crédit nouveau de 50,000 francs sera affecté à ces objets.

Vilvorde. — L'aménagement de cette station n'est plus en rapport avec son importance ; afin de permettre son agrandissement, il est nécessaire de la reculer entièrement vers Bruxelles.

Un premier crédit de 80,000 francs permettra d'acquérir les terrains et de commencer les travaux.

Lacken. — Les installations actuelles de la station sont tout à fait insuffisantes.

Une somme de 100,000 francs permettra d'acquérir les terrains nécessaires à son aménagement définitif et de commencer les travaux.

Hever. — Cette station doit être ouverte au service des grosses marchandises et un crédit de 30,000 francs est demandé à cet effet.

Termonde. — La continuation des travaux d'agrandissement de cette station nécessite l'allocation d'un nouveau crédit de 200,000 francs.

Tirlemont. — L'aménagement nouveau de cette station est rendu nécessaire par l'entrée des lignes vers Moll et vers Tongres.

Un nouveau crédit de 100,000 francs permettra de poursuivre les travaux.

Diest, Saint-Trond et Moll. — L'entrée des lignes de Tirlemont à Moll, et de Tirlemont à Tongres dans les stations de Diest et de Saint-Trond, rend l'agrandissement de ces gares indispensables.

La station à créer à Moll doit être aménagée pour assurer le service d'Anvers-Gladbach, ainsi que celui de la ligne de Tirlemont qui vient y aboutir.

Il y a lieu de réserver une somme de 350,000 francs pour permettre à l'État de solder sa part d'intervention dans les dépenses résultées ou à résulter des installations à affecter immédiatement au service commun.

Landen, Ciney, Haut-Pré, Le Trooz, Pépinster. — Le mouvement toujours croissant de ces stations exige que leurs installations soient complétées.

Une somme de 250,000 francs sera affectée à ces travaux.

Verviers. — La station de Verviers-Est n'est ouverte qu'au service des marchandises ; les travaux à faire pour le service des voyageurs comprennent la construction d'un bâtiment des recettes, avec auvent et rampe d'accès.

Une somme de 100,000 francs permettra de solder les travaux à exécuter cette année.

Liège-Vivegnis — A raison de l'ouverture du chemin de fer de ceinture, cette

station a acquis une grande importance ; sa transformation et son agrandissement sont nécessaires.

Une dépense de 350,000 francs permettra de réaliser les travaux les plus indispensables.

Bruges. — Un premier crédit de 300,000 francs a été prévu au programme de répartition du crédit de 7.000,000 de francs, alloué par la loi du 17 juillet 1877, pour l'établissement dans cette station d'un nouveau bâtiment des recettes avec gare couverte.

Une somme de 200,000 francs est pétitionnée pour le même objet.

Renaix, Ath, Lessines, Soignies. — Une somme de 250,000 francs sera affectée, comme nouveau crédit, à l'exécution des travaux à effectuer dans ces stations.

Melle, Bellem, Eenaeme. — Les installations des stations de Melle et d'Eenaeme sont insuffisantes ; la station de Bellem n'a pu être ouverte jusqu'ici au service des grosses marchandises, faute des crédits nécessaires.

Une somme de 100,000 francs sera consacrée à ces travaux.

Tournai, Courtrai, Mouscron. — La continuation des travaux de la nouvelle gare de Tournai, la construction, à Courtrai, d'une gare couverte et des divers ouvrages qui en sont la conséquence et la construction de nouveaux locaux à Mouscron pourront être assurés en 1878, au moyen d'un nouveau crédit de 400,000 francs.

Blaton. — Cette station doit être déplacée et aménagée pour assurer d'une manière convenable le service des lignes qui y aboutissent, service qui se fait dans les conditions les plus difficiles depuis que les lignes de Blaton à Ath et de Blaton à Bernissart ont été livrées à l'exploitation.

Un premier crédit de 50,000 francs permettra d'entamer les acquisitions de terrains.

Harchies, Maubray, Bierghes, Boussu. — Depuis quelque temps déjà, l'Etat a reconnu la nécessité de créer des stations nouvelles sur le territoire de ces communes.

Une première dépense de 150,000 francs permettra d'acquérir les terrains nécessaires et d'exécuter les travaux les plus urgents.

Jemeppe-sur-Sambre. — La continuation des travaux d'aménagement de cette station nécessite un nouveau crédit de 50,000 francs.

Auvelais. — Le trafic important de cette station rend son agrandissement indispensable.

Une allocation de 70,000 francs est nécessaire à cet effet.

Châtelineau. — Divers travaux restent à exécuter pour compléter l'aménagement de cette station ; il est nécessaire d'opérer la suppression du passage à niveau très-dangereux du chemin des prairies, de créer un nouveau service d'alimentation d'eau, etc. Il y a lieu de consacrer à ces travaux une somme de 80,000 francs.

Fleurus. — L'exécution des travaux incombant à l'Etat pour l'agrandissement de cette station exige l'allocation d'un crédit nouveau de 100,000 francs.

Faurœulx. — L'intersection, à Faurœulx, des lignes de Frameries-Chimay

et du Centre nécessite la création, en ce point, d'une station d'échange. Un crédit de 50,000 francs est demandé pour les premiers travaux.

Nimy. — L'importance de cette station ne faisant que s'accroître, il y a lieu de consacrer à des travaux d'extension une somme de 50,000 francs.

Ouignies. — L'aménagement actuel de cette station exige des améliorations importantes qui ne pourront être obtenues que par un remaniement complet.

Un premier crédit de 65,000 francs est demandé à cet effet.

Block-system et appareils Saxby et Farmer. — Il est de la plus haute importance d'étendre l'application des appareils perfectionnés pour la transmission et la manœuvre des signaux, ainsi que pour la manœuvre des appareils de changement de voies. Il convient aussi de continuer à établir le block-system sur les sections les plus importantes, afin de maintenir d'une manière certaine une distance suffisante entre les trains qui parcourent la même voie.

Afin de permettre à l'administration de continuer l'établissement de ces appareils de sécurité, une somme de 300,000 francs est demandée.

Ballast. — Une somme de même importance (300,000 francs) devrait être consacrée à poursuivre la substitution d'un ballast de bonne qualité à celui en cendrée ou en sable existant sur une grande partie de nos lignes. La bonne assiette de la voie, et par suite la sécurité de la circulation, sera ainsi puissamment augmentée.

Plus value des rails d'acier et des longrines. — L'administration se propose de poursuivre la substitution des rails en acier aux rails en fer dans les voies principales, et de continuer l'établissement de voies entièrement métalliques. Une somme de 500,000 francs est prévue pour l'augmentation que le compte de premier établissement devrait recevoir de ce chef.

Travaux divers sur l'ensemble du réseau. — Matériel fixe de la voie. — Mobilier, outils et ustensiles. — Une somme d'un million de francs environ resterait disponible pour ces divers objets.

§ 16. *Extension du matériel de traction et de transport.*

Crédit demandé : 5,000,000 francs.

Au 31 mars 1878, le réseau exploité par l'État avait un développement de 2,179 kilomètres.

Le matériel de traction et de transport s'élevait aux chiffres ci-après :

Locomotives	1,066
Tenders	773
Voitures à voyageurs	2,938
Wagons à marchandises	29,012
Véhicules divers.	1,802

D'après cette situation, l'administration était en avance quant au renouvellement à effectuer sur les ressources du budget, de :

17 locomotives ;

37 voitures à voyageurs, non compris 176 restant à fournir sur les marchés en cours ;

237 wagons à marchandises, non compris 37 restant à fournir sur les marchés en cours.

On compte procéder incessamment à l'adjudication des véhicules destinés à remplacer le matériel à mettre hors de service en 1879.

Il faut en outre pourvoir aux besoins de l'exploitation des lignes nouvelles, et c'est dans cette vue qu'un nouveau crédit de 5,000,000 de francs est demandé.

POSTES.

§ 17. *Achèvement des travaux d'appropriation au service des postes du Palais de justice, à Anvers.*

Crédit demandé : 77,000 francs.

Un premier crédit de 100,000 francs a été accordé par la loi du 17 juillet 1877, § 20. — Lorsque ce crédit a été demandé, l'administration comptait utiliser, moyennant quelques travaux d'aménagement, toute la partie de l'ancien Palais de justice attenante à la place Verte. Les installations nouvelles auraient été obtenues en couvrant la cour. Mais, dès le début des travaux, il a été reconnu que le bâtiment actuel devait être démoli tout entier. Une partie des fondations a seule pu être utilisée.

Si la dépense se trouve ainsi augmentée, la façade du bureau principal des postes de notre métropole commerciale aura, par contre, un caractère monumental qui manquait totalement à l'ancien édifice.

TÉLÉGRAPHES.

§ 18. *Extension des lignes et des appareils télégraphiques.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Le montant des sommes allouées jusqu'à ce jour pour les installations télégraphiques s'élève à 3,836,000 de francs et le dernier crédit de 125,000 francs, compris dans la loi du 27 mai 1876, est complètement engagé.

La mise en exploitation des chemins de fer actuellement en construction nécessitera l'installation de nouvelles lignes télégraphiques ; quelques bureaux devront être créés dans les localités qui se trouveront dans les conditions voulues ; enfin il faudra établir des fils et des appareils supplémentaires là où les moyens actuels sont reconnus insuffisants. Ces extensions et améliorations donneront lieu à des dépenses de premier établissement, et c'est pour être à même d'y pourvoir que le Gouvernement sollicite un nouveau crédit de 100,000 francs.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

§ 19. *Casernement.*

La loi du 24 mars 1878 a ouvert au Département de la Guerre un premier crédit spécial de 3,000,000 de francs, pour l'amélioration des casernes appar-

tenant à l'Etat et de leur mobilier, et pour la construction et l'ameublement de nouvelles casernes.

Dans l'exposé des motifs de cette loi, il est dit que la dépense totale à faire sera répartie sur un certain nombre d'exercices, comme cela s'est fait pour d'autres travaux du même genre.

Par les lois du 27 mai 1876 et du 17 juillet 1877, deux autres crédits de 2,000,000 de francs chacun, ont été alloués en augmentation du premier crédit.

Nous demandons un quatrième crédit de 2,000,000 de francs, pour continuer les travaux entamés et en commencer d'autres dont la nécessité est impérieuse.

Les neuf millions qui seront ainsi à la disposition du Département de la Guerre suffiront pour payer les dépenses effectives qui seront faites cette année ; mais il pourra être nécessaire, pour donner une impulsion active à cette grande entreprise qui intéresse le bien-être du soldat, tout en évitant de fractionner des adjudications au détriment du Trésor, d'engager, dans certaines limites, une partie des crédits à demander ultérieurement.

§ 20. *Forts de Merxem, de Zwyndrecht et de Cruybeke.*

Dans le cours de la récente discussion relative aux forts de Lierre et de Waelhem, le Gouvernement a fait connaître aux Chambres la nécessité d'ouvrir un nouveau et dernier crédit spécial de 2,200,000 francs pour l'achèvement des forts de Merxem, de Zwyndrecht et de Cruybeke ; il a indiqué en même temps pour quels motifs le crédit alloué par la loi du 10 janvier était insuffisant.

Nous croyons pouvoir nous référer à ces explications.

La demande de 2,200,000 francs comprend aussi une somme peu importante destinée au paiement de quelques indemnités supplémentaires allouées par les tribunaux du chef d'expropriation de terrains du front n° 11-12 de l'enceinte d'Anvers, dépenses qui n'ont pu être imputées sur le crédit de quatorze millions, qui était épuisé.

ART. 2.

D'après la situation du Trésor au 1^{er} janvier 1878, les ressources du Trésor, réalisées ou réalisables, dépassaient, à cette date, de plus de 17 millions les besoins prévus.

Les lois votées ou proposées depuis le 1^{er} janvier désignent, selon la prescription de la loi de comptabilité, les ressources destinées à couvrir les dépenses décrétées ou à décréter.

On peut donc assigner comme voies et moyens, pour couvrir les crédits portés au projet de loi :

1^o Les ressources du Trésor à concurrence de douze millions, en laissant encore une marge de plus de cinq millions ;

2^o Pour le surplus, une émission éventuelle de titres de la Dette publique et, comme précédemment, il est prudent d'autoriser le Gouvernement à remplacer provisoirement cette émission par des bons du Trésor dont l'échéance ne peut dépasser cinq ans, s'il juge que, dans des circonstances données, ce mode est préférable.

La Chambre, nous n'en doutons pas, voudra bien délibérer, avant la fin de la présente session, sur les propositions que nous avons l'honneur de lui soumettre pour assurer la continuation de travaux reconnus d'utilité publique.

Le Ministre des Travaux Publics,

A. BEERNAERT.

Le Ministre de la Guerre,

S. THIÉBAULD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

PROJET DE LOI.



ROI DES BELGES.

À tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Travaux Publics,
de la Guerre et des Finances ;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre Nom, à
la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur
suit :

ARTICLE PREMIER.

Des crédits spéciaux, à concurrence de la somme de
28,937,000 francs, sont ouverts au Gouvernement pour
pourvoir aux dépenses extraordinaires énumérées ci-après,
savoir :

A. AU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

1° *Routes et ponts.*

§ 1^{er}. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin
de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés, redresse-
ment et amélioration de routes, construction et reconstruc-
tion de ponts, subsides pour aider à l'établissement de che-
mins vicinaux aboutissant à des stations . fr. 2,000,000

2° *Bâtiments civils.*

§ 2. Construction d'un nouvel hôtel des Mon- naies	250,000
§ 3. Construction de l'édifice destiné aux expositions des Beaux-Arts ainsi qu'aux fêtes et cérémonies publiques	900,000
§ 4. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères, transfert du Ministère des Tra- vaux publics	1,000,000
§ 5. Construction de l'école normale de Bruges	300,000
§ 6. Construction d'une habitation pour le directeur et le secrétaire du Conservatoire . .	100,000

3° Travaux hydrauliques.

§ 7. Construction de barrages dans la Meuse.	1,200,000
§ 8. Travaux d'élargissement et de redressement du canal de Terneuzen	1,200,000
§ 9. Travaux d'amélioration à la Lys.	150,000
§ 10. Barrage de la Dendre.	60,000
§ 11. Travaux d'amélioration à l'Yser	300,000
§ 12. Installations maritimes d'Anvers	6,000,000
§ 13. Installations pour le service de la marine à Ostende.	300,000

4° Chemins de fer en construction.

§ 14. Chemin de fer de Thielt à Lichtervelde	300,000
--	---------

5° Chemins de fer en exploitation.

§ 15. Voies et travaux. Travaux d'extension et de complément. Plus-value des rails d'acier, etc.	5,500,000
§ 16. Extension du matériel de traction et de transport	5,000,000

6° Postes.

§ 17. Appropriation du Palais de Justice d'Anvers au service de la poste	77,000
--	--------

7° Télégraphes.

§ 18. Extension des lignes et appareils télégraphiques	100,000
--	---------

B. AU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

§ 19. Amélioration des bâtiments affectés au service du casernement; mobilier, construction ou ameublement de nouveaux bâtiments pour ce service.	2,000,000
---	-----------

§ 20. Achèvement des forts de Merxem, de Zwyndrecht et de Cruybeke et paiement d'indemnités supplémentaires du chef d'expropriation de terrains occupés par le front 11-12 de l'enceinte d'Anvers	2,200,000
---	-----------

ART. 2.

Les crédits ouverts par la présente loi seront couverts à concurrence de douze millions de francs, au moyen des ressources du Trésor, réalisées ou réalisables, et, pour le surplus, au moyen d'une émission de titres de la dette publique.

Cette émission pourra être provisoirement remplacée par

des bons du Trésor, sans que l'échéance la plus longue puisse dépasser cinq ans.

Donné à Laeken, le 29 avril 1878.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Travaux Publics,

A. BEERNAERT.

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

